



DELIBERATION N° 14

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Boucau a adhéré à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour compléter les modes de garde existant sur la Commune.

En raison de l'intérêt public et social que présentent pour la population les activités et les interventions proposées par l'Association, un soutien financier est apporté :

- . pour le fonctionnement de la crèche familiale : participation plafonnée à 26 000 heures de garde par an au taux de 1,10 € de l'heure soit 28 600 €,
- . pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles : participation fixée à 9 576,36 €.

Pour fixer les engagements réciproques des parties, pour la réalisation d'objectifs que s'est donnée l'association, pour assurer les activités de crèche familiale et de relais assistantes maternelles, Madame Claire ORDONNES soumet au Conseil le projet d'une convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2018.

Objet : Association
d'Aide Familiale et
Sociale - convention
d'attribution d'une
participation
financière 2018

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Le Conseil Municipal,

- . Après avoir entendu l'exposé,
- . Après avoir pris connaissance du projet de convention,
- . Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention d'attribution d'une participation financière à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale,
- . **approuve** la subvention 2018 de 28 600 € au titre de la crèche familiale et celle de 9 576,36 € au titre du relais des assistantes maternelles,
- . **dit** que les crédits correspondants sont prévus au titre de l'exercice 2018
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, la convention pour l'année 2018.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018